

MEMORANDUM POUR UNE COOPERATION RENFORCEE ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LA PROVINCE DU SHANDONG

A l'invitation du gouvernement de la Province du Shandong, le Président de la Région Bretagne, Monsieur Jean Yves LE DRIAN à la tête d'une délégation d'élus bretons et de représentants des domaines éducatif, économique et culturel, effectue une visite amicale du 12 au 19 mai 2005 dans la province du Shandong. Au cours de cette visite, le Gouverneur de la Province du Shandong, Monsieur HAN Yuqun et le Président de la Région Bretagne, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, ont mené une discussion approfondie et compte tenu des résultats obtenus après 20 années de coopération entre les deux régions, ont souhaité poursuivre le développement des relations amicales et continuer à accroître les échanges et coopérations dans de nombreux domaines. Les deux parties partagent le même point de vue sur tous les sujets abordés.

1 – Les dirigeants des deux régions prennent acte avec intérêt des résultats obtenus après vingt années de coopération entre les deux régions, et considèrent que la mise en place des relations de jumelage entre villes a encouragé les relations amicales et les échanges.

2 – Les deux parties ont convenu selon des principes d'égalité, d'intérêt commun et de développement durable, d'encourager davantage les échanges et coopérations dans les domaines économique, culturel, éducatif, touristique etc.

3 – Les deux parties développeront les actions permettant d'encourager les coopérations entre les entreprises des deux régions, de renforcer les échanges commerciaux entre la Bretagne et le Shandong et d'inciter les entreprises à fort potentiel à initier des coopérations pour favoriser la création d'activités économiques en France ou en Chine, dans le respect des règles internationales et des intérêts de chacune des deux parties. Elles offriront les conditions favorables à la mise en place de ces coopérations entre les entreprises.

Les deux parties ont convenu de renforcer les coopérations dans les domaines suivants :

- automobile et mécanique.
- électronique, technologies de l'information et de la communication
- agriculture, pêche, élevage, transformation de produits agricoles
- sous-traitance industrielle
- urbanisme et transports
- textile et habillement
- traitement des déchets et protection des ressources en eau
- industries et activités nautiques (ports, bateaux, logistique...)

4 – Les deux parties souhaitent développer les coopérations dans le domaine de l'éducation et de la formation, soutenir le renforcement des coopérations et échanges universitaires ainsi que la mise en place de relations d'amitié entre établissements, les échanges d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants et enfin la mise en place d'échanges et coopérations entre lycées et établissements d'enseignement professionnel et technologique.

5 – Les deux parties encourageront activement la mise en place de relations de collaboration entre les administrations en charge du tourisme afin de développer des échanges et coopérations dans le domaine touristique. La Région Bretagne et la Province du Shandong apporteront leur soutien ou participeront à des initiatives prises en ce sens telles que salons, workshops, opérations de relations publiques dont le « Salon international du Tourisme des Villes Jumelées en 2005 ».

6 – Les deux parties souhaitent renforcer les échanges et les coopérations dans le domaine du sport et des loisirs, particulièrement en matière de nautisme. La Province du Shandong et la Région Bretagne soutiennent notamment le projet de course au large à la voile dont la première édition est prévue en 2007. Elles encourageront les échanges et la formation entre les sportifs, les entraîneurs et les techniciens des deux régions.

7 – Les deux parties souhaitent renforcer les échanges et coopérations dans le domaine culturel. Elles soutiendront l'envoi réciproque de délégations d'artistes notamment dans les villes concernées par les jumelages pour y effectuer des représentations, mettront en place des échanges mettant en valeur les arts locaux, et enfin développeront des coopérations sur la protection du patrimoine culturel.

8 – La Bretagne et le Shandong partagent les mêmes spécificités littorales. Aussi, les deux parties souhaitent le renforcement des échanges dans le cadre d'une exploitation raisonnable et de la protection de l'environnement des zones côtières ; Les deux parties soutiendront les institutions et organismes concernés des deux régions dans la mise en place de coopérations dans le domaine de la protection de la qualité de l'eau et de l'air.

9 – Les deux parties ont convenu de renforcer leur collaboration afin d'assurer la mise en place dans de bonnes conditions des coopérations mentionnées dans les articles ci-dessus.

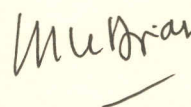
Le présent mémorandum est rédigé en français et en chinois, les deux versions ayant la même valeur.

A Jinan, le 12 mai 2005,

Le Gouverneur de la
Province du Shandong

A handwritten signature in Chinese characters, likely representing the Governor of Shandong.

Le Président de la
Région Bretagne

A handwritten signature in French, likely representing the President of the Brittany Region.